



RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01377
Numéro SIREN : 794 845 990
Nom ou dénomination : INTERIDEES

Ce dépôt a été enregistré le 25/11/2017 sous le numéro de dépôt 14863

S.A.S. PALMESE ET ASSOCIES

Cabinet d'Expertise Comptable

256 Avenue Victor Hugo – BP 177 - 84400 APT Cedex

☎ 04 90 04 66 17 - 📠 04 90 74 01 86

**GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE D'AVIGNON
2, Boulevard Limbert
BP 1063
84097 AVIGNON CEDEX 9**

APT, le 16 novembre 2017,

Réf. DOSSIER :

INTERIDEES

794 845 990 RCS AVIGNON

AGOA - Exercice clos le 31/12/2016.

Madame,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de dépôt au Greffe, les documents suivants :

- 1 exemplaire original certifié conforme des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
- 1 exemplaire original du rapport de gestion de la gérance sur les comptes dudit exercice ;
- 1 exemplaire original de la résolution d'affectation du résultat ;
- Un pouvoir pour effectuer les formalités au greffe.

A cet effet, veuillez trouver ci-joint, un chèque de 47,98 euros, correspondant au montant des frais.

Vous en souhaitant bonne réception, et dans l'attente du récépissé de dépôt au greffe,

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.



Le service juridique – Florence NEGRE

E-mail : PALMESE.JL@wanadoo.fr

S. A. S au capital de 40 000 Euros - R. C. S. AVIGNON : 423 848 621

Inscrite sur la liste des Experts Comptables et Comptables Agréés (région de Marseille)



Désignation de l'entreprise **SARL INTERDEES** Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise **56, RUE LOUIS ROUSSET 84400 APT**

SIRET **7 9 4 8 4 5 9 9 0 0 0 0 1 7**

Durée de l'exercice en nombre de mois* **12** Durée de l'exercice précédent* **12**

					Exercice N clos le 31.12.2016			
ACTIF			Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012			
		Autres*	014		016			
	Immobilisations corporelles*		028		030			
	Immobilisations financières* (1)		040		042			
	Total I (5)		044		048			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052			
		Marchandises*	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	24 309	070		24 309	
		Autres* (3)	072	38	074		38	
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	907	086		907	
	Charges constatées d'avance*		092		094			
	Total II		096	25 254	098		25 254	
Total général (I + II)			110	25 254	112		25 254	

PASSIF					Exercice N NET		1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120	1 000	
	Écarts de réévaluation				124		
	Réserve légale				126		
	Réserves réglementées*				130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)				132		
	Report à nouveau				134	(22 145)	
	Résultat de l'exercice				136	(8 661)	
	Provisions réglementées				140		
	Total I				142	(29 806)	
Provisions pour risques et charges				154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166	2 173	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 31 508)				172	52 887	
	Produits constatés d'avance				174		
Total III				176	55 060		
Total général (I + II + III)				180	25 254		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SARL INTERIDEES**Néant ☐ ***A - RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31.12.2016

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*				209		210		
	Production vendue	biens	dont export et livraisons		215		214		
		services*	intracommunautaires		217		218	11 685	
	Production stockée*		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	11 685
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	1 763	
	Variation de stock (marchandises)*						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240		
	Autres charges externes* :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :				242	1 898	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*			243	206	244	206
	Rémunérations du personnel*						250	11 604	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	4 802	
	Dotations aux amortissements*						254		
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*			259		262	
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260			
Total des charges d'exploitation (II)							264	20 273	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)		270	(8 588)
Produits exceptionnels (IV)				294	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348			300	73
Impôts sur les bénéfices*				306	

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2	312		314	8 661
----------------------------	--	-----	--	-----	-------

Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		330	73
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		249	251	
	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprise nouvelle (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)	990	
	Dont divers		Investissements outre-mer	344	350
	ZFA (44. quaterdecies)	345			
	Créance due au report en arrière du déficit			346	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col.1	352		354	8 588
Déficit de l'exercice reporté en arrière*			Déficit col.2	356			
Déficits antérieurs reportables : *						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							
			Bénéfice col.1	370		372	8 588
			Déficit col.2				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES (détail)

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES

	Exercice N
PENALITE	73
TOTAL	73

DÉDUCTIONS DIVERSES

	Exercice N
TOTAL	

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL INTERIDEES

Néant ☒ *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
	Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL		490		492		494		496			
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values						
					Court terme*	Long terme					
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)					579	Régularisations		590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).								591			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**Désignation de l'entreprise : **SARL INTERDEES**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	22 012
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	22 012
Déficits de l'exercice	860	8 588
Total des déficits restant à reporter	870	30 600

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	2 337
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	259
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise :		SARL INTERIDEES		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le :		01.01.2016	et clos le :		31.12.2016
				Durée en nombre de mois	
				1	2

I – Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	

II – Consommation de biens et services en provenance de tiers

Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	

III – Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137
-----------------------------	--------------------------	------------

IV – Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117
---	------------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022
Période de référence	024
Date de cessation	186

V – Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	376	1
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

3^e EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© 2017 INFORCE s.a.

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

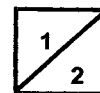


⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31.12.2016

SIREN 7 9 4 8 4 5 9 9 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL INTERIDEEES

ADRESSE (voie) 56, RUE LOUIS ROUSSET

CODE POSTAL 84400

VILLE APT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique PIERREPONT Prénom(s) LAURENT

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions 25

Naissance : Date 18.10.60 N° Département 92 Commune NEUILLY SUR SEIN Pays FR

Adresse : N° 36 Voie RUE LOUIS ROUSSET

Code Postal 84400 Commune APT Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique PIERREPONT Prénom(s) THIBAUT

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions 25

Naissance : Date 18.06.94 N° Département 60 Commune COMPEGNE Pays FR

Adresse : N° 36 Voie RUE LUIS ROUSSET

Code Postal 84400 Commune APT Pays FR

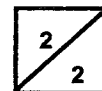
(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31.12.2016

SIREN

7 9 4 8 4 5 9 9 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL INTERIDEES

ADRESSE (voie)

56, RUE LOUIS ROUSSET

CODE POSTAL

84400

VILLE

APT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

4

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

100

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique PIERREPONT Prénom(s) GUILLAUMENom marital % de détention Nb de parts ou actions 25Naissance : Date 26.04.93 N° Département 60 Commune COMPIEGNE Pays FRAdresse : N° 36 Voie RUE LOUIS ROUSSETCode Postal 84400 Commune APT Pays FRTitre (2) MME Nom patronymique PIERREPONT Prénom(s) PERRINENom marital % de détention Nb de parts ou actions 25Naissance : Date 22.12.86 N° Département 60 Commune COMPIEGNE Pays FRAdresse : N° 3 Voie RUE DE PHALSBURGCode Postal 67000 Commune STRASBOURG Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

FILIALES ET PARTICIPATIONS



(1)

Néant ☒ *(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

EXERCICE CLOS LE 31.12.2016

SIREN

7 9 4 8 4 5 9 9 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL INTERIDEES

ADRESSE (voie)

56, RUE LOUIS ROUSSET

CODE POSTAL

84400

VILLE

APT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD



N° 11084 * 18

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISEN° 2065-SD
(2017)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01.01.2016	et clos le :	31.12.2016	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe	☐	Régime réel normal	☐		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre	☐				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	☐				
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquiés C), cocher la case	☐				
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquiés C), cocher la case	☐				
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: SARL INTERIDEES	Adresse du siège social: 56, RUE LOUIS ROUSSET
SIRET : 79484599000017 le téléphone :	84400 APT
Adresse du principal établissement: 56, RUE LOUIS ROUSSET	Ancienne adresse en cas de changement:
84400 APT	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (art. 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

N° SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28 % *	Déficit	8 588		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées art. 238 quindecies
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprises nouvelles, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Entreprises nouvelles, art. 44 septies	Sociétés d'investissements immobiliers cotés	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %	
---	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse, du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse, du conseil :
Nom et adresse, du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant
N° d'agrément du CGA	Date : 15.05.2017 Lieu : APT
	Qualité et nom du signataire
	M. PIERREPONT
	Gérant

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

F | RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions 1	payées par la société elle-même (a)	payées par un établissement chargé du service des titres (b)
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) 2	(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus 3	(e)	
	(f)	
	(g)	
	(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI 4	(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)	
Montant des revenus répartis 5	total (a à h)	

G | RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
M PIERREPONT GERANT 36 RUE LOUIS ROUSSET 84400 APT FR	25		11 604				

H | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés 6	11 604	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages 7		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

ELTS No	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT exercice du 01.01.16 au 31.12.16	INFORMATIONS		
		PRODUITES	N/PRODUITES	
		Note p.	N/S	N/A
1	I – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES Conventions générales comptables Méthodes d'évaluation immobilisations Méthodes d'évaluation stock Méthodes d'évaluation créances Informations complémentaires	21		
	II – COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT			
2	Etat de l'actif immobilisé	TF5		
3	Etat des amortissements	TF6		
4	Etat des provisions	TF7		
5	Etat des créances et des dettes	TF8		
6	Informations et commentaires sur :			
6-1	• Opérations réalisées avec entreprises liées			x
6-2	• Créances et dettes effets de commerce			x
6-3	• Frais d'établissement			x
6-4	• Frais de recherche et de développement			x
6-5	• Fonds commercial			x
6-6	• Avances aux dirigeants			x
6-7	• Produits à recevoir			x
6-8	• Charges à payer	22		
6-8 bis	• Charges sociales dues			x
6-9	• Charges constatées d'avance			x
6-10	• Produits constatés d'avance			x
6-11	• Charges à répartir sur plusieurs exercices			x
6-12	• Composition du capital social	23		
6-13	• Parts bénéficiaires			x
6-14	• Obligations convertibles			x
6-15	• Ventilation du chiffre d'affaire net			x
6-16	• Ventilation impôt sur les bénéfices			x
6-17	• Affectation du résultat			x
6-18	• Résultats des cinq derniers exercices			x
	III – ENGAGEMENT FINANCIERS ET DIVERS			
7	Crédit-bail			x
8	Engagements financiers			x
9	Dettes garanties par des sûretés réelles			x
10	Incidence évaluations fiscales dérogatoires			x
11	Accroissement et allègement dette future d'impôts			x
12	Rémunérations des dirigeants			x
13	Effectif moyen			x
14	Identité stés mères consolidant les cptes de la sté			x
15	Filiales et participations			x
	IV – AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS			
16	Note annexe spécifique			x

N/S : Non significatif

N/A : Non applicable

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**CONVENTIONS GENERALES COMPTABLES**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'autorité des normes comptables homologué par arrêté ministériel du 8/09/2014, relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux principes de base suivant :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont décrites ci-dessous.

METHODES D'EVALUATION DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'achat (prix d'achat et frais accessoires), ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- constructions	de 20 à 50 ans
- installations techniques, matériel et outillage industriel	de 5 à 10 ans
- installations générales, agencements, aménagements div.	de 10 à 20 ans
- matériel de transport	de 4 à 5 ans
- matériel de bureau	de 5 à 10 ans
- mobilier de bureau	de 7 à 10 ans

METHODES D'EVALUATION DES STOCKS

Les stocks de matières premières, autres approvisionnements et marchandises revendues en l'état sont évalués au coût d'acquisition (prix d'achat + frais accessoires d'achat).

Les en-cours de production et les stocks de produits intermédiaires, finis ou résiduels sont évalués au coût de production (coût d'acquisition des matières consommables + charges directes et indirectes de production).

METHODES D'EVALUATION DES CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée, le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement survenues.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DIVERSES

Néant

ANNEXE - ELEMENT 6-8

Exercice du 01.01.16 au 31.12.16

CHARGES À PAYER

COMPTE	LIBELLE	DEBIT	CREDIT
448600	ETAT.CHARGES A PAYER		308.27
631200	TAXE APPT 15		
631200	TAXE APPT 2016	78.00	
633300	FORMATION 14	78.00	
633300	FORMATION 15	25.95	
633300	FORMATION 16	62.89	
		63.43	
468600	CHARGES A PAYER		2 578.00
622610	PROV AGO 2014		
622610	PROV AGO 2015	420.00	
622610	PROV AGO 2016	420.00	
622700	PROV GREFFE AGO 2014	450.00	
622700	PROV GREFFE AGO 2015	46.00	
622700	PROV GREFFE AGO 2016	46.00	
622600	PROV COMPTA 2015	50.00	
622600	PROV COMPTA 2016	550.00	
622620	CAP PALMESE SOC 12/16	570.00	
		26.00	
TOTAL CHARGES À PAYER			2 886.27

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(Devise : EUR)

Catégories de titres	Nombres de titres				Valeur Nominale
	à la clôture de l'exercice N-1	créés pendant l'exercice	remboursés dans l'exercice	à la clôture de l'exercice	
	100			100	10.00

INTERIDEES
Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 56 Rue Louis Rousset – 84400 APT
794 845 990 RCS AVIGNON

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2017

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2016**, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE
AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Au cours de l'exercice écoulé nous avons réalisé un chiffre d'affaires de 11.685 euros contre 14.424 euros l'exercice précédent, soit une variation de -18,99 %. Les charges d'exploitation ont augmenté de 2,83 %. Le résultat d'exploitation est déficitaire de -8.589 euros. Les salaires et les charges sociales ont progressé respectivement de +0,62 % et de 1,46 %.
Le résultat est un déficit de -8.662 euros.



EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous sommes confiants dans l'avenir et espérons augmenter notre chiffre d'affaires en 2017.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 11.685 euros contre 14.424 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -18,99 % ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 11.685 euros contre 14.424 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -18,99 % ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 20.274 euros contre 19.716 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +2,83 % ;
- Le résultat d'exploitation ressort à -8.589 euros contre -5.292 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +62,31 % ;

En l'absence d'un résultat financier, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à -8.589 euros contre -5.292 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de +62,31 % ;

Compte tenu des éléments ci-dessus, d'un résultat exceptionnel de -73 euros, le résultat de l'exercice se solde par une perte de -8.662 euros contre une perte de -5.426 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +59,64 % ;

Au 31 décembre 2016, le total du bilan de la Société s'élevait à 25.254 euros contre 20.830 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de +21,24 %.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -8.661,70 euros de la manière suivante :

- En totalité, soit la somme de -8.661,70 euros, au compte « Report à nouveau », débiteur de -22.144,94 euros, qui s'élèvera, compte tenu de cette affectation, à -30.806,64 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des deux premiers exercices.

CAPITAUX PROPRES

Compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

En conséquence, le Gérant, conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du Code du commerce, devra convoquer l'assemblée générale extraordinaire des associés dans les quatre mois de la réunion de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Au 31 décembre 2016, le total du bilan de la Société s'élevait à 25.254 euros contre 20.830 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de +21,24 %.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.
Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -8.661,70 euros de la manière suivante :

- En totalité, soit la somme de -8.661,70 euros, au compte « Report à nouveau », débiteur de -22.144,94 euros, qui s'élèvera, compte tenu de cette affectation, à -30.806,64 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des deux premiers exercices.

CAPITAUX PROPRES

Compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

En conséquence, le Gérant, conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce, devra convoquer l'assemblée générale extraordinaire des associés dans les quatre mois de la réunion de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

MANDAT ET REMUNERATION DE LA GERANCE

Nous vous rappelons que le gérant, Monsieur Laurent PIERREPONT, a été désigné statutairement sans limitation de durée.

Nous vous demanderons d'approuver la rémunération et les compléments de rémunération alloués au gérant au cours de l'exercice écoulé, à savoir :

Monsieur Laurent PIERREPONT a perçu une rémunération brute annuelle de 11.604 euros au titre de l'exercice écoulé.

La société a pris en charge les cotisations obligatoires et facultatives du gérant, à savoir :

- CSG (déductible) : 590,28 euros ;
- CSG (non déductible) : -277,80 euros ;
- CRDS : -57,84 euros ;
- Cotisations sociales exploitant : 928,20 euros ;
- Retraite : 672 euros.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à APT,
Le 10 juin 2017.



**Le Gérant,
Monsieur Laurent PIERREPONT**

INTERIDEES
Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 56 Rue Louis Rousset – 84400 APT
794 845 990 RCS AVIGNON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2017

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT (exercice clos le 31/12/2016)

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -8.661,70 euros de la manière suivante :

- En totalité, soit la somme de -8.661,70 euros, au compte « Report à nouveau », débiteur de -22.144,94 euros, qui s'élèvera, compte tenu de cette affectation, à -30.806,64 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des deux premiers exercices.

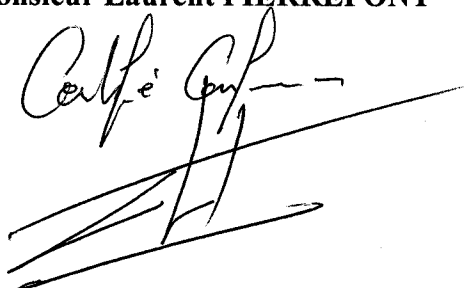
Capitaux propres

L'assemblée constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce, que l'assemblée générale extraordinaire des associés soit convoquée dans les quatre mois de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME PAR LE GERANT

Monsieur Laurent PIERREPONT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Pierrepont', is written over a horizontal line. Below the signature, there are several additional horizontal lines, possibly representing a stamp or a signature block.

SA.S. PALMESE & ASSOCIES
Cabinet d'Expertise Comptable
256, avenue Victor Hugo – BP 177
84400 APT

POUVOIR

Je soussigné, **Monsieur Laurent PIERREPONT**,

Agissant en qualité de gérant de la société « **INTERIDEES** » dont le siège social est à APT (84400) 56 rue Louis Rousset, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n°794 845 990 R.C.S. AVIGNON,

CONSTITUE PAR LES PRESENTES POUR MANDATAIRE SPECIAL :

La S.A.S. PALMESE & ASSOCIES, Cabinet d'Expertise Comptable sis 256, avenue Victor Hugo à APT (84400),

A QUI JE DONNE MANDAT :

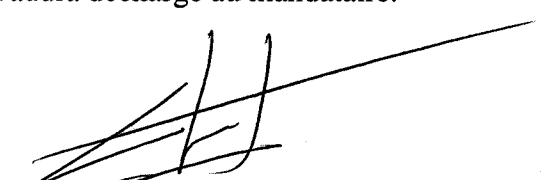
De faire, pour moi et en mon nom, au Tribunal de commerce d'AVIGNON tous dépôts, immatriculations, modifications au Registre du Commerce et des Sociétés, notamment :

- DEPOT DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016.

A cet effet, faire toutes déclarations, signer toutes pièces, payer et recevoir toutes sommes, en donner bonne et valable quittance, mainlevée ou décharge et généralement faire le nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à APT,
Le 30 juin 2017.



Monsieur Laurent PIERREPONT